|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2018/10 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale12 juillet 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des dispositions générales de sécurité**

**115e session**

Genève, 9-12 octobre 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la 115e session[[1]](#footnote-2)\*,[[2]](#footnote-3)\*\*

 qui s’ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 9 octobre 2018 à 9 h 30
et s’achèvera le 12 octobre 2018 à 12 h 30.

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Amendements aux Règlements sur les autobus et les autocars :

a) Règlement ONU no 107 (Construction générale des autobus et autocars) ;

b) Règlement ONU no 118 (Résistance au feu des matériaux utilisés à l’intérieur du véhicule).

3. Règlement ONU no 26 (Saillies extérieures des voitures particulières).

4. Règlement ONU no 35 (Disposition des pédales de commande).

5. Amendements aux Règlements relatifs aux vitrages de sécurité :

a) Règlement technique mondial ONU no 6 (Vitrages de sécurité pour les véhicules à moteur et leurs remorques) ;

b) Règlement ONU no 43 (Vitrages de sécurité).

6. Conscience de la proximité d’usagers de la route vulnérables :

a) Règlement ONU no 46 (Systèmes de vision indirecte) ;

b) Nouveau Règlement ONU sur les systèmes de surveillance de l’angle mort.

7. Règlement ONU no 55 (Pièces mécaniques d’attelage).

8. Règlement ONU no 62 (Dispositifs antivol des cyclomoteurs et motocycles).

9. Amendements aux Règlements concernant les véhicules fonctionnant au gaz :

a) Règlement ONU no 67 (Véhicules alimentés au GPL) ;

b) Règlement ONU no 110 (Véhicules alimentés au GNC/GNL).

10. Règlement ONU no 73 (Dispositifs de protection latérale).

11. Règlement ONU no 105 (Véhicules destinés au transport de marchandises dangereuses).

12. Règlement ONU no 116 (Dispositifs antivol et systèmes d’alarme).

13. Règlement ONU no 121 (Identification des commandes manuelles, des témoins et des indicateurs).

14. Règlement ONU no 122 (Systèmes de chauffage).

15. Règlement ONU no 144 (Systèmes automatiques d’appel d’urgence).

16. Règlement ONU no 0 (Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule).

17. Échange de vues sur l’automatisation des véhicules.

18. Stratégie du Comité des transports intérieurs.

19. Élection du Bureau.

20. Questions diverses.

 Annotations

L’ordre du jour annoté sera publié avant la session du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2018/10/Add.1).

1. \* Par souci d’économie, les représentants sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (grsg@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont à présent disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l’adresse suivante : http://documents.un.org/. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (https://uncdb.unece.org/ app/ext/meeting-registration?id= nBKgMM). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge d’identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse suivante : http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html. [↑](#footnote-ref-3)